

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1701

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du *Règlement de régie interne*;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2015-2016 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2015-2016;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU l'analyse des demandes budgétaires par le comité du budget, présidé par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2015-2016 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1702

concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du *Règlement de régie interne*;

ATTENDU les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations fournies par le Siège social de l'Université du Québec à utiliser par l'Université du Québec en Outaouais pour la présentation des projets de maintien des actifs immobiliers prévus en 2015-2016;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2015-2016 soit déposé au conseil d'administration pour adoption, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	412 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 590 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>574 000 \$</u>
	2 576 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 870 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1703

concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Cécile Roy, à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau, et ce, à compter du 21 avril 2015;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Cécile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1704

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par Monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Annie Fortin à titre de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau, et ce, à compter du 21 avril 2015;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Annie Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1705

concernant l'engagement d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste d'agente ou d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de monsieur Benoit Gélinas à titre d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau, et ce, à compter du 21 avril 2015;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de monsieur Benoit Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1706

concernant l'engagement d'une agente d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Marie-Ève Charlebois à titre d'agente d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau, et ce, à compter du 21 avril 2015;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Marie-Ève Charlebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1707

concernant l'engagement d'une commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par Monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Isabelle Robichaud à titre de commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 21 avril 2015;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Isabelle Robichaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1708

concernant l'engagement d'une commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Vanessa Ranger, à titre de commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau, et ce, à compter du 1^{er} mai 2015;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Vanessa Ranger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1709

concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparations de maçonnerie au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et les articles 1.1 et 1.4 d) du *Règlement général 4* : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du *Règlement de régie interne de l'UQO*;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* du 12 mars 2015 au 9 avril 2015;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université;

ATTENDU que l'entreprise Lari Construction a soumis le meilleur prix et répond aux exigences du devis;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de réparations de maçonnerie au pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise Lari Construction au montant de 179 040 \$ (avant taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1710

concernant l'octroi d'un contrat pour l'ajout de thermopompes et l'enlèvement de l'unité de ventilation No 2 au pavillon Lucien Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et les articles 1.1 et 1.4 d) du *Règlement général 4* : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du *Règlement de régie interne* de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 10 mars 2015 au 9 avril 2015;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université;

ATTENDU que l'entreprise Gestion DMJ a soumis le meilleur prix et répond aux exigences du devis;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'ajout de thermopompes et l'enlèvement de l'unité de ventilation No 2 au pavillon Lucien-Brault à l'entreprise Gestion DMJ au montant de 152 700 \$ (avant taxes).

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1711

concernant l'adoption d'une grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 alinéas d) et e) du *Règlement de régie interne* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 371-CX-1640 du 24 février 2014 concernant l'adoption de la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

D'ADOPTER la nouvelle grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1712

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'École intuit.lab (France)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement international;

ATTENDU les relations déjà établies entre des professeurs en design graphique de l'UQO et de l'École intuit.lab;

ATTENDU le projet d'échanges d'étudiants en élaboration dans le domaine du design graphique entre l'UQO et l'École intuit.lab;

ATTENDU le projet d'accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'École intuit.lab (France);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord-cadre de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son suppléant à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1713

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Universidad de Panamá (Panama)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement international;

ATTENDU les relations déjà établies entre des professeurs en éducation de l'UQO et de l'Universidad de Panamá;

ATTENDU le projet de mobilité internationale étudiante en élaboration dans le domaine des sciences de l'éducation entre l'UQO et l'Universidad de Panamá;

ATTENDU le projet d'accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Universidad de Panamá (Panama);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord-cadre de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son suppléant à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1714

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (France)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement international;

ATTENDU les relations déjà établies entre des professeurs en muséologie de l'UQO et des professeurs en médiation culturelle de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3;

ATTENDU le projet d'échanges d'étudiants en élaboration dans les domaines de la muséologie et de la médiation culturelle entre l'UQO et l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3;

ATTENDU le projet d'accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (France);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord-cadre de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son suppléant à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 382-CX-1715

concernant le contrat de services de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et ISFORT

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et les articles 1.1 et 1.4 d) du *Règlement général 4* : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du *Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 16 mars 2015 au 9 avril 2015;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et de la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise Création Design et accessoire a soumis le meilleur prix;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et ISFORT à l'entreprise Création Design et accessoire au montant maximal de 200 000 \$ (avant taxes) pour la durée du contrat et son renouvellement. La période du contrat est de deux ans, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2017 avec une option de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions de l'entente.

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général